



> MUSÉES DU CHÂTEAU

LA GRATUITÉ EN QUESTIONS

Parmi les interrogations relevées lors des réunions publiques, la nouvelle politique tarifaire dans les musées du château appelle des précisions. Retour sur ce dispositif nouveau et les questions qu'il suscite.

« La fin de la gratuité, vraiment ? »

La gratuité totale n'a jamais existé dans les musées du château. Si l'entrée aux collections permanentes était libre, l'accès aux expositions temporaires était payant pour la majorité des publics. Aujourd'hui, fidèle à ses valeurs de solidarité, la Ville souhaite favoriser les publics définis comme prioritaires.

« La culture n'appartient-elle qu'à ceux qui ont de l'argent ? »

Le musée des Beaux-arts et le musée de Normandie deviennent totalement gratuits, y compris les expositions temporaires, pour ces publics prioritaires : tous les jeunes de moins de 26 ans (étudiants ou non), les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes handicapées.

Par ailleurs, les deux musées restent gratuits pour tous, sans aucune distinction, le premier dimanche de chaque mois.

« Comment alors élargir les publics ? »

Le coût d'une entrée au musée n'est pas la seule barrière à sa fréquentation. La gratuité ne fait pas une politique culturelle : peut-on se satisfaire de constater que les publics les plus éloignés de la culture ne fréquentent pas les musées que l'on a rendus gratuits ? L'accès libre aux collections permanentes n'a constitué qu'un effet d'aubaine pour les publics qui fréquentaient déjà les musées et pour les touristes.

Une véritable ouverture à la culture passe d'abord par des actions spécifiques en direction des publics qui en sont les plus éloignés : la pédagogie en est la clé. Elle s'appuie sur l'action des musées en médiation et la sensibilisation dès le plus jeune âge, que devrait encore renforcer le Projet éducatif local.

C'est sur tous ces points que la Ville va concentrer ses efforts avec les recettes générées.

En savoir plus sur la nouvelle offre de tarifs et d'abonnement dans les musées du château > www.caen.fr

INNOVATION

Préalable à l'urbanisation de la Presqu'île, un traitement biologique original permet de dépolluer l'ancien site des charbonnages de Normandie : des bactéries « mangent » le charbon.

DÉPOLLUTION BIOLOGIQUE

© M.-C. Chantrel - Ville de Caen



Emblématique de l'ancienne activité industrielle de la Presqu'île, l'usine de fabrication de boulets de charbon a définitivement fermé en 2008. Avant de céder ce terrain de 6 hectares à la Ville, la société « Les Combustibles de Normandie », filiale du groupe Lamy, procède à sa dépollution. La méthode originale qui a été retenue relève de la lutte biologique : des bactériesensemencées dans les résidus de charbons contribuent à diminuer la toxicité de ces matériaux.

Cette méthode innovante a été développée par la société EACM. « Nous avons d'abord mené des tests en laboratoire pour sélectionner les bactéries les plus performantes. Des tests grandeur nature avec des lots en provenance de Caen sont en cours sur notre site en Belgique », précise le PDG d'EACM, Pierre de Waziers. Le procédé sera repris par le site de traitement de déchets industriels de la société SEA à Esquay-sur-Seulles (14) « afin d'acquérir une compétence dans la dépollution biologique en Basse-Normandie. »